



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

maladie d'Alzheimer

Question écrite n° 31234

Texte de la question

Mme Julie Sommaruga attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès de la ministre des affaires sociales et de la santé, chargée des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion, sur l'accueil et la prise en charge hospitalière des malades Alzheimer. En effet si un malade Alzheimer est hospitalisé pour une autre maladie, il est en général bien pris en charge pour la pathologie pour laquelle il a été hospitalisé, mais la prise en charge de l'Alzheimer n'est souvent pas considérée. De même cette maladie n'est souvent pas prise en compte lors de l'attente aux urgences des hôpitaux pour les malades Alzheimer. Une longue attente est pourtant très lourde à gérer pour l'aidant qui l'accompagne, le malade étant désorienté et très perturbé. Par ailleurs, les associations d'aidants et de malades souhaiteraient qu'après une hospitalisation de longue durée il soit possible d'orienter les malades seuls vers des maisons de convalescence. Elle lui demande donc si des dispositions particulières peuvent être mises en place pour favoriser la formation du personnel hospitalier à la prise en compte de la maladie Alzheimer.

Texte de la réponse

La ministre des affaires sociales et de la santé, la ministre de l'enseignement supérieur et de de la recherche et la ministre déléguée chargée des personnes âgées et de l'autonomie ont étudié avec la plus grande attention les propositions exprimées dans le rapport d'évaluation et de recommandations des professeurs Ankri et Van Broeckhoven sur le plan Alzheimer 2008-2012. Les ministres ont décidé de mettre en place des groupes de travail destinés à analyser ces propositions, en élargissant, comme annoncé par le Président de la République en septembre 2012, le champ à l'ensemble des maladies neuro-dégénératives. Ces groupes de travail permettront d'élaborer un plan relatif aux maladies neuro-dégénératives en 2014. Un groupe de concertation a également été constitué permettant de partager ces travaux avec l'ensemble des acteurs intervenant dans le domaine des maladies neuro-dégénératives. Il s'agira tout particulièrement d'améliorer le diagnostic et la prise en charge précoce des affections, de mieux répondre aux besoins des personnes à chaque étape de la maladie et sur tout le territoire, d'adapter la société et la cité, et accompagner l'évolution des pratiques, dans une démarche respectueuse d'éthique, de qualité et de bientraitance, et enfin de développer et de structurer la recherche.

Données clés

Auteur : [Mme Julie Sommaruga](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (11^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31234

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Handicapés

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [2 juillet 2013](#), page 6840

Réponse publiée au JO le : [11 février 2014](#), page 1264